SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

COMPTE-RENDU

Présents : David AYMAR, Emmanuel BILLOT, Sébastien COUDERC, François DANEMANS, Sylvain DELRIEU, Benoît ESPEYSSE, Jean-Marc LABORIE, Colette LABRUNIE, Marthe LAVAISSIERE, Robert MALBOS, André MOLENAT, Antoine PUECH, Carole PUECH, Philippe PUECH, Jérémy VAISSIERE.

Absents excusés : Jean-Louis AYMAR, Perrine BAYET, Philippe CHABUT, Séverine LAGARRIGUE

Secrétaire de Séance : Jérémy VAISSIERE

La séance débute à 20h30

Après vérification du quorum, Jérémy VAISSIERE est désigné comme secrétaire de séance.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 26 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller ayant reçu le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 26 Février 2021, s'il a des commentaires à formuler. En l'absence de commentaires, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1-COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire indique que lors de la dernière réunion de la communauté de communes, le cabinet KLOPFER a présenté la situation financière de l'EPCI, ainsi que les comptes administratifs 2020.

Il souligne que la Visioconférence sur les déchets du 8 mars a permis de prendre connaissance du retour d'expérience d'un syndicat mixte du Puy de Dôme en charge de la mise en place de la redevance incitative, pour la gestion des ordures ménagères.

Monsieur le Maire indique qu'une deuxième visio-conférence est à venir et qu'un vote sur la mise en œuvre de la redevance incitative aura lieu au prochain conseil communautaire.

2-PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 2021-Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire expose que la commune a lancé une consultation de type procédure adaptée pour le programme 2021 de renforcement et d'assainissement de la voirie communale.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre : l'entreprise EUROVIA et l'entreprise COLAS.
Le rapport de jugement des offres a été établi par l'Agence départementale Cantal Ingénierie & Territoires (CIT), le 12 mars 2021. Il en ressort que l'entreprise EUROVIA présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après étude du rapport d'analyse des offres du 12 mars 2021, le maître d'œuvre CIT a jugé le niveau des prix trop élevé par rapport à son estimation. Conformément au règlement de consultation, CIT a engagé une négociation avec les entreprises, portant uniquement sur le prix des prestations.

SC RM MA DS CP CL JMC FTL

PP AP AD BE GB

Compte-tenu du résultat de cette négociation, en date du 17 mars 2021, il est demandé au conseil municipal de délibérer, afin de choisir l'entreprise.

Vu la délibération n°2020-59 en date du 4 septembre 2020 autorisant l'Agence départementale CIT à consulter les entreprises,
Vu la délibération n°2020-92 en date du 11 décembre 2020 confiant la mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence départementale CIT pour le programme de renforcement et d'assainissement de la voirie communale 2021,
Vu le rapport de jugement des offres établi, après négociation, par l'agence départementale Cantal Ingénierie & Territoires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier les travaux de renforcement et d'assainissement de la voirie communale 2021 à l'entreprise EUROVIA pour un montant total de travaux de 233 109.50 € H.T.

3- AMENAGEMENT RD66-FOND DU BOURG -Choix du Maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du secteur communal du Colombier et de ses abords sur la RD66, dont l'objet est la création de liaisons douces. Il souligne qu'une étude architecturale et paysagère a été réalisée en mai 2019 avec estimation financière des travaux, dans le cadre d'un appel à projet.

Il propose de choisir un maître d'œuvre, pour les missions suivantes : avant-projet (AVP), marché de travaux (PRO/DCE/ACT) et suivi de chantier (VISA/DET/AOR).

Il indique que deux prestataires ont été consultés pour cette mission de maîtrise d'œuvre : l'agence départementale Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) et le Cabinet d'Architecture ATELIER CYRIL VIDAL.

L'examen des propositions d'honoraires reçues fait apparaitre que l'offre du Cabinet d'Architecture ATELIER CYRIL VIDAL est la plus avantageuse.

Considérant l'adoption de ce projet d'aménagement validé en séance du conseil municipal du 14 juin 2019,

Considérant l'étude architecturale et paysagère réalisée en mai 2019, par le Cabinet d'Architecture ATELIER CYRIL VIDAL,

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition d'honoraires présentée par le Cabinet d'Architecture ATELIER CYRIL VIDAL pour un montant de 9 900.00 € H.T.

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

-D'ATTRIBUER la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'Architecture ATELIER CYRIL VIDAL, pour un montant de 9 900.00 € H.T.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

SC AM MA JD JML NL
CP CL PP AP AD EB

4-ATELIER FARINE-Choix du devis pour le terrassement

Monsieur Jérémy VAISSIERE sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle 489, qui sera vendue à la commune pour l'euro symbolique par la légataire de Monsieur Peter GRAHAM sera mise à disposition des Castanhaïres Bio et de la Maison de la Châtaigne et que ces associations sollicitent la commune pour la réalisation de l'accès à l'atelier Farine, ainsi que pour le terrassement.

Monsieur le Maire présente les devis reçus : devis de l'entreprise VAISSIERE TP et de l'entreprise LAPIERRE TP. Ces devis répondant à un quantitatif différent ne permettent pas au conseil municipal de prendre une décision. En conséquence le choix du devis est reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.

5-EGLISE SAINT-MEDARD-Devis supplémentaires pour vitrail et chauffage.

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de l'église Saint-Médard de Mourjou dont les travaux ont débuté le 23 novembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'appel d'offre relatif à la restauration de l'église Saint-Médard de Mourjou, l'entreprise BASTIEN MOSAÏQUE VITRAIL a été retenue pour le lot n°7 "Vitrail" en séance du conseil municipal du 13 décembre 2019.

Remplacement du vitrail (Baie n°7) cassé pendant les travaux.

Il souligne que lors des travaux, la baie n°7 a été endommagée, un vitrail est tombé.

Madame BASTIEN pour l'entreprise BASTIEN MOSAIQUE VITRAIL, propose à la commune un devis de restauration complémentaire pour cette baie d'un montant total de 2556.00 € H.T

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide :
-De valider la restauration de la baie n°7, pour un montant total de 2 556.00 € H.T.
-Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Baie n°4-Validation de l'option de restauration.

Afin de poursuivre le chantier de restauration des vitraux, madame BASTIEN a sollicité la commune afin qu'elle se prononce sur les modalités de restauration de la baie n°4 : vitrail qui donne sur la sacristie et qui fait face à la baie n°3.

Pour cette baie il est demandé à la commune de se positionner sur l'une ou l'autre des options proposées, à savoir :
-option n°1 - création de vitraux sur châssis bois existant pour un montant total H.T. de 1 341.00 € à 1 708.00 €.
-option n°2 - création de vitraux sur bâti pour un montant total H.T. de 2 171.00 € à 2 738.00 €.

Après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal, décide :

SC RM MA SD CP CL JMC NL

PP AP AD SV BF EB

-De valider l'option n°2 de création de vitraux sur bâti, pour la baie n°4 pour un montant total H.T. de 2 171.00 € à 2 738.00 €.
-Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Mise en place d'un système de chauffage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la proposition évoquée lors d'un précédent conseil de mise en place d'un système de chauffage à l'intérieur de l'église. Il indique qu'un devis avait été demandé à l'électricien retenu pour le lot n°5 -Electricité.

Le principe du chauffage de l'église est mis au vote avec le résultat suivant : 6 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions. La décision est reportée à une prochaine séance du conseil municipal.

6-LE VERNASSAL-Propositions d'acquisition de la maison d'habitation et des bâtiments attenants, fin du bail, état des lieux.

Propositions d'achat de la propriété du VERNASSAL, bâtiment d'habitation et bâtiments annexes.

Monsieur le Maire indique que la mairie a reçu deux propositions d'achat pour la propriété du Vernassal de la part des mandataires GRV IMMOBILIER et Sélection HABITAT. A la date du Conseil il ne reste plus que l'offre du mandataire GRV IMMOBILIER, les personnes ayant fait une offre pour Sélection HABITAT s'étant rétractées.

Monsieur le Maire présente la proposition de GRV IMMOBILIER avec une offre d'achat à 150 000 € net vendeur pour le bâtiment d'habitation, les bâtiments annexes et l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 14 000 m².

Après discussion la proposition jugée trop basse n'est pas retenue. Le mandataire GRV IMMOBILIER sera informé de cette décision.

La discussion s'engage sur la définition d'un prix plancher pour l'acquisition du Vernassal qui comprendrait la maison d'habitation, les bâtiments annexes ainsi qu'une surface de terrain d'environ 1 100 m². Monsieur le Maire propose de retenir un prix plancher, fixé entre 170 000 et 180 000 €.

Proposition d'achat d'une partie de la parcelle section A N°339

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de madame Sophie CHABUT, reçue en mairie en date du 19 mars 2021, d'acquisition d'une partie de la parcelle Section A N°339 d'au moins 450 m². Elle souhaite connaître le prix du mètre carré afin de valider la faisabilité de cet achat.

Après examen de la demande et du plan cadastral fourni, en prenant en compte l'estimation des domaines, monsieur le Maire propose de limiter la vente de la parcelle à une surface de 300 m² et de fixer le prix de vente à 5 € du m², étant entendu que les frais de bornage et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Une proposition sera adressée en ce sens, par courrier, à Madame Sophie CHABUT.

Sortie du Bail

Monsieur le Maire indique que l'avocat de la commune suggère de s'adjoindre les services d'un expert agricole pour réaliser la sortie du Bail. Madame Isabelle GOURDAIN, experte agricole a été contactée. Le rendez-vous a été fixé au 25 mars à 14h30.

SC RM MA SD JML ML AD
CP CL PP AP JV BL
GB

Contentieux BARRAL/COMMUNE DE CALVINET
L'affaire BARRAL/COMMUNE DE CALVINET a été renvoyée au tribunal paritaire des baux ruraux, à l'audience du 29 avril 2021.

Contrat de vente d'herbe
Suite à différentes réflexions sur le cahier des charges, madame Marthe LAVAISSIERE propose de modifier la priorité 3 du contrat de vente d'herbe comme suit : « priorité à l'exploitation qui a le plus petit ratio SAU déclaré MSA / nombre d'exploitants MSA au 1er mars 2021 ». Cette proposition est validée par le conseil.

7-FORET SECTIONALE DE CALVINET-Validation du diagnostic d'infrastructure

Monsieur Jean-Marc LABORIE rappelle à l'assemblée que la commune de Calvinet a signé en 2013 un contrat avec l'Office National des Forêts (ONF) pour un plan de gestion de la Forêt couvrant la période 2013-2032.Chaque année la commune est sollicitée par l'ONF, pour des travaux à réaliser dans le cadre du programme d'actions préconisé pour la gestion durable de son patrimoine forestier.

Il indique qu'une réunion a eu lieu en mairie de Calvinet le 15 mars 2021, avec monsieur BIGAND, interlocuteur ONF de la collectivité. Il est proposé à la commune de réaliser un diagnostic d'infrastructure, pour les aires de stockage et chemins de retournement qui permettent de desservir les parcelles. Ce diagnostic estimé à 1 080.00 € H.T, permettrait d'établir un programme de travaux subventionnable à hauteur de 80% par l'Europe au titre du FEADER et constituerait la première étape de ce programme.

Suite à cet exposé, monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la proposition de diagnostic d'infrastructure de l'ONF, estimée à 1080.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :
-De valider la proposition de réalisation d'un diagnostic d'infrastructure transmise par l'ONF d'un montant estimé à 1080.00 € H.T.
- De charger Monsieur le Maire d'engager les démarches auprès de l'ONF.

8- INFORMATIONS DIVERSES

Maison d'Accueil pour Personnes Agées (MARPA)
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une visioconférence sur le sujet des MARPA est programmée le 7 avril à 15 heures.

Angelus du Matin à l'église de Mourjou
Monsieur le Maire fait part de la demande de monsieur et madame Benoît VOREUX relative à la sonnerie de l'angelus du matin à l'église de Mourjou. Cet angélus sonne actuellement à 7h. Parents de jeunes enfants, ils proposent de décaler cette sonnerie à 8 heures, ce qui permettait d'harmoniser les heures de sonnerie avec celles de l'église de Calvinet.

Il ressort de la discussion qu'il est délicat de revenir sur un usage ancestral.

SC RM MA SD CP JMC TL AD
CL PP AP SV
EB

Proposition de location de l'épareuse de la CUMA

Monsieur le Mairie informe l'assemblée d'une proposition faite par Monsieur Marc PIGANIOL d'utilisation de l'épareuse de la CUMA, attelée à un tracteur. Le tarif de location proposé est de 35€ de l'heure.

Après échanges, l'assemblée indique qu'avant de pouvoir donner une réponse, il est nécessaire de d'examiner les trois possibilités qui s'offrent à la commune : l'achat d'une épareuse, la location ou la sous-traitance.

Programme National des Ponts

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du Programme National des Ponts inscrit au plan de relance décidé par le Gouvernement, le CEREMA a lancé le programme "Pont" afin que les communes puissent bénéficier de diagnostics de leurs ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement) gratuitement. Il souligne que dans ce cadre là il est nécessaire de proposer un élu référent.

Appel à projets Programme d'Amendes de Police 2021

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune a été informée par le Conseil départemental du lancement de l'appel à projets Programme d'Amendes de Police 2021. Il souligne qu'il serait intéressant d'y intégrer le projet de signalisation verticale, sur lequel travaille la commission communication. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 18 juin 2021.

Station de traitement de l'eau à Mourjou

Madame Marthe LAVAISSIERE, fait le point sur la visite du chimiste, Monsieur GOUASDON, à la station de production d'eau potable de Mourjou. Suite à cette visite sur site, une liste de préconisations a été établie. Monsieur GOUASDON a proposé un passage de la SAUR une ou deux fois par an pour effectuer un diagnostic, si la commune est intéressée. Cela pourrait se faire par la signature d'une convention entre la SAUR et la commune.

Mourjou – Panneaux d'entrée dans le bourg

Il est prévu d'installer deux panneaux « Commune de PUYCAPEL » : un est à la charge du Conseil départemental, l'autre à la charge de la commune.

La date de la prochaine séance du Conseil municipal fixée au 9 avril 2021 est confirmée.

La séance est levée à 23h45.